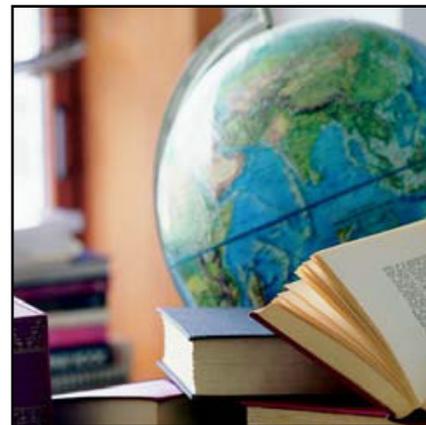


## Feuille d'information : Indicateurs de l'éducation au Canada

# Les jeunes des Premières Nations : expériences et résultats relativement à l'éducation aux niveaux secondaire et postsecondaire

Jaclyn Layton  
Statistique Canada



Date de diffusion : le 21 juin 2023



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada



cmec

Conseil des  
ministres  
de l'Éducation  
(Canada)

Council of  
Ministers  
of Education,  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Feuillet d'information : Indicateurs de l'éducation au Canada

Jaclyn Layton  
Statistique Canada

## Les jeunes des Premières Nations : expériences et résultats relativement à l'éducation aux niveaux secondaire et postsecondaire

Une éducation de qualité, accessible et adaptée à la culture est essentielle pour assurer la préservation et la prospérité des communautés des Premières Nations<sup>1</sup>. Toutefois, comme l'a indiqué la Commission de vérité et réconciliation (CVR), l'héritage des pensionnats, le financement insuffisant et l'absence de programmes d'études adaptés à la culture ont eu une incidence profonde sur le succès scolaire des jeunes des Premières Nations, en particulier ceux qui vivent dans les réserves<sup>2</sup>. Par conséquent, les membres des Premières Nations<sup>3</sup> ont fortement plaidé en faveur d'un système d'éducation équitable qui offre un soutien adéquat à toutes les étapes de l'apprentissage continu.

Les jeunes des Premières Nations suivent souvent des parcours d'éducation différents de ceux des jeunes non autochtones, car ils sont plus susceptibles d'être de jeunes parents, de vivre dans des ménages à faible revenu et de vivre dans des régions rurales que leurs homologues non autochtones<sup>4</sup>. Par conséquent, les jeunes des Premières Nations peuvent être confrontés à d'autres difficultés pour obtenir une éducation supplémentaire, comme un accès plus restreint aux établissements d'enseignement dans les réserves<sup>5</sup>.

1 Assemblée des Premières Nations (2018).

2 Commission de vérité et réconciliation (2015), Arriagada (2021), Chichekian et Bragoli-Barzan (2021).

3 Les répondants se sont identifiés comme étant des Premières Nations dans le cadre du Recensement de 2016. Dans le présent article, le terme « Premières Nations » désigne aussi bien les membres des Premières Nations qui sont des Indiens inscrits que les membres des Premières Nations qui sont des Indiens non inscrits.

4 La **mesure de faible revenu après impôt** désigne un pourcentage fixe (50 %) de la médiane du revenu après impôt rajusté des ménages privés. Le revenu après impôt du ménage est rajusté par une échelle d'équivalence pour tenir compte des économies d'échelle. Ce rajustement pour les différentes tailles de ménage correspond au fait que les besoins du ménage augmentent, mais à un rythme moins rapide à mesure que le nombre de membres du ménage augmente.

Le statut de faible revenu (après impôt) est fondé sur le seuil de revenu de 2020 qui convient à la population vivant dans les réserves. Toutefois, il faut faire preuve de prudence lorsqu'on applique les concepts de faible revenu à certaines régions géographiques ou à certaines populations. Dans l'interprétation des statistiques sur les faibles revenus, il faut tenir compte de l'existence de transferts en nature substantiels (comme les logements subventionnés), d'économies fondées sur le partage et la consommation de produits récoltés par les particuliers (comme les produits de la chasse, de l'agriculture ou de la pêche), des différences dans le coût de la vie et les régimes de dépenses, des difficultés de collecte comme la non-réponse et le dénombrement incomplet des réserves.

5 Indspire (2019), Zarifa et coll. (2017).

Ce feuillet d'information présente les données du Recensement de 2016 sur la participation des jeunes des Premières Nations âgés de 19 à 30 ans<sup>6</sup> au système d'éducation, en plus des caractéristiques qui peuvent influencer sur leur expérience en matière d'éducation<sup>7</sup>. Cette étude est guidée par les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, qui reconnaît l'importance d'une éducation équitable dans le succès des peuples autochtones et qui a demandé que des rapports réguliers soient produits sur le niveau de scolarité des Autochtones au Canada comparativement aux non-Autochtones<sup>8</sup>.

## **Les jeunes non autochtones âgés de 19 à 30 ans étaient beaucoup plus susceptibles de terminer leurs études secondaires que les jeunes des Premières Nations**

Dans l'ensemble, la mobilisation scolaire était plus élevée chez les jeunes non autochtones que chez les jeunes des Premières Nations, tant pour ce qui est de l'achèvement des études secondaires que pour ce qui est de la participation aux études postsecondaires (c.-à-d. avoir obtenu un diplôme d'études postsecondaires ou avoir fréquenté une école postsecondaire au cours de l'année scolaire 2015-2016).

Un peu moins des deux tiers (63 %) de tous les jeunes des Premières Nations avaient terminé des études secondaires, comparativement à 91 % de la population non autochtone. Les jeunes des Premières Nations vivant hors réserve (73 %) étaient plus susceptibles d'obtenir leur diplôme d'études secondaires que les jeunes des Premières Nations vivant dans une réserve (46 %). Ce dernier résultat est probablement lié à l'accès, puisque près de la moitié des élèves des Premières Nations n'ont pas accès à une école secondaire dans les réserves, ce qui les oblige à quitter leur communauté pour poursuivre leurs études<sup>9,10</sup>.

Cette tendance s'est maintenue dans l'enseignement postsecondaire, puisque les jeunes non autochtones étaient presque deux fois plus susceptibles (72 %) d'avoir terminé ou d'avoir récemment suivi un programme postsecondaire que les jeunes des Premières Nations (37 %). De plus, chez les jeunes des Premières Nations, les personnes vivant hors réserve étaient près de deux fois plus susceptibles d'avoir participé à des études postsecondaires (44 %) que celles vivant dans une réserve (23 %). Les femmes des Premières Nations et non-autochtones étaient plus susceptibles d'avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires et d'avoir poursuivi des études postsecondaires que leurs homologues masculins, à l'exception de la participation à des études postsecondaires pour les personnes vivant dans une réserve.

6 Dans ce document, « jeune » désigne des personnes âgées de 19 à 30 ans. Cette tranche d'âge a été déterminée comme englobant les principales années d'éducation par l'Assemblée des Premières Nations.

7 Le premier résultat mesuré dans la présente étude se limite à savoir si une personne a obtenu un diplôme ou un certificat d'études secondaires ou une attestation d'équivalence. Les diplômes ou certificats d'études secondaires comprennent les diplômes ou certificats scolaires ou professionnels obtenus à l'achèvement des études secondaires. Les attestations d'équivalence englobent la réussite d'un test d'équivalence d'études secondaires, comme la Batterie générale de tests d'aptitudes (BGTA), ou l'obtention d'un certificat de formation de base des adultes (FBA) lorsque celui-ci équivaut à l'achèvement des études secondaires.

Le deuxième résultat mesuré dans cette étude est la participation aux études postsecondaires, qui comprend les jeunes qui avaient terminé un programme d'études postsecondaires au moment la collecte des données ou qui avaient fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire au cours de la période de collecte de neuf mois. Ces jeunes sont considérés comme ayant commencé ou complété un programme d'études postsecondaires. Toutefois, il ne s'agit pas nécessairement d'une mesure de la réussite habituelle pour les Premières Nations, qui incluent plutôt des mesures de l'efficacité de la langue ancestrale et de la participation à des célébrations et cérémonies. Veuillez consulter [Redéfinir le mode d'évaluation de la réussite chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis](#), Assemblée des Premières Nations (2007).

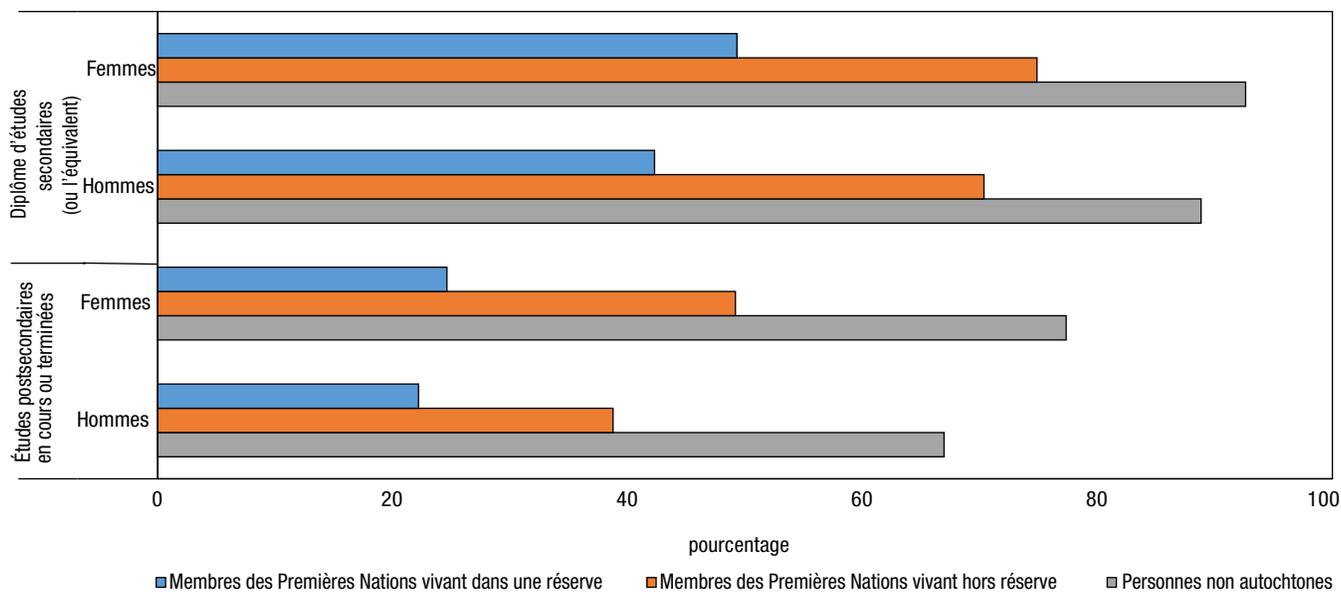
8 « Nous demandons à tous les ordres de gouvernement de fournir des comptes rendus annuels ou toutes données récentes que demande le Conseil national de réconciliation, afin de permettre à celui-ci de présenter des rapports sur les progrès réalisés en vue de la réconciliation. L'information ainsi communiquée comprendrait, sans toutefois s'y limiter, une comparaison sur les plans des niveaux de scolarisation et du revenu entre les communautés autochtones et les communautés non autochtones du Canada. »

9 Assemblée des Premières Nations (2007).

10 L'accès aux études secondaires et postsecondaires est limité pour les personnes vivant dans les réserves. Par conséquent, les jeunes des Premières Nations doivent quitter leur collectivité pour poursuivre leurs études. Les possibilités d'emploi dans les réserves peuvent donc être limitées, obligeant les jeunes des Premières Nations à résider à l'extérieur des réserves pour participer au marché du travail. Le niveau de scolarité relativement élevé des jeunes des Premières Nations vivant hors réserve reflète probablement à la fois les différences dans les taux d'achèvement des études entre les différentes sous-populations, ainsi que les répercussions de la tendance des personnes ayant un niveau d'instruction plus élevé à quitter les réserves.

**Graphique 1**

**En 2016, les jeunes des Premières Nations vivant hors réserve étaient plus susceptibles d'avoir terminé leurs études secondaires et d'avoir poursuivi des études postsecondaires que les jeunes des Premières Nations vivant dans une réserve**



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

## Les écarts entre les jeunes des Premières Nations et les jeunes non autochtones en ce qui a trait à l'achèvement des études secondaires étaient les plus faibles dans les provinces de l'Atlantique et les plus élevés dans les Prairies

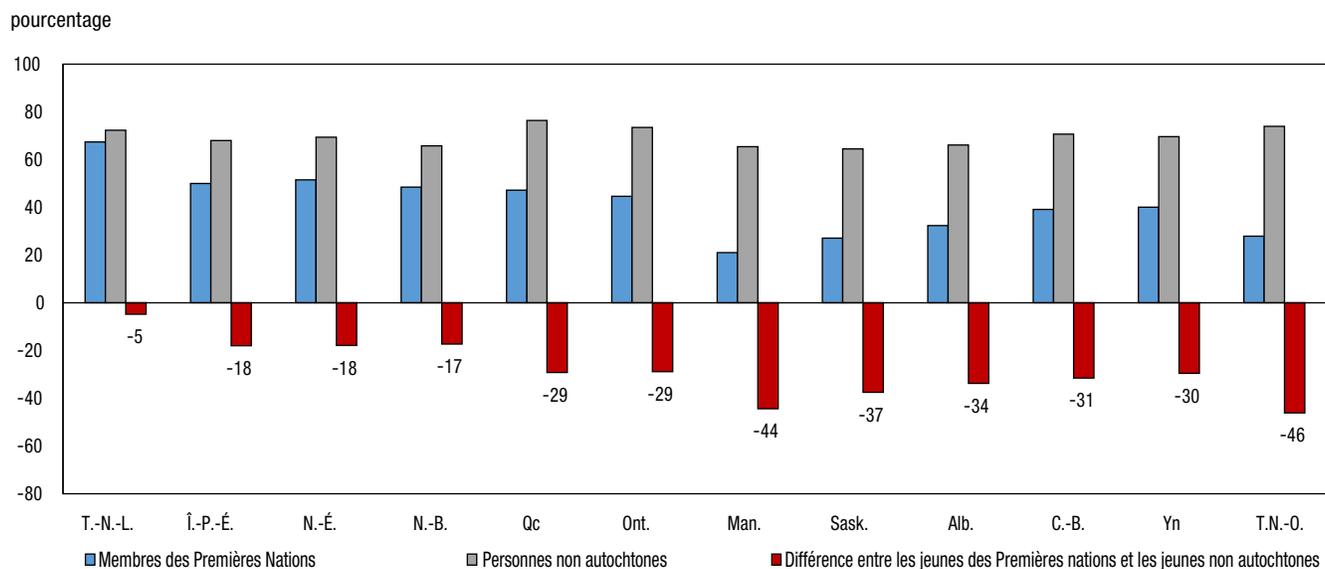
Pour ce qui est de l'achèvement des études secondaires et de la participation aux études postsecondaires, les écarts dans le niveau de scolarité entre les jeunes des Premières Nations et les jeunes non autochtones étaient les plus importants dans les provinces des Prairies et les plus petits dans les provinces de l'Atlantique. Par exemple, la participation aux études postsecondaires des membres des Premières Nations est trois fois plus élevée à Terre Neuve et-Labrador (67 %) qu'au Manitoba (21 %).

Toutefois, ce résultat est probablement attribuable à la proportion relativement élevée de jeunes des Premières Nations résidant dans une réserve au Manitoba (48 %), en Saskatchewan (46 %) et en Alberta (34 %) par rapport à la moyenne canadienne (33 %). Ces provinces sont caractérisées par la plus grande différence dans la participation au niveau postsecondaire entre les jeunes des Premières Nations et les jeunes non autochtones (44 points de pourcentage, 37 points de pourcentage et 33 points de pourcentage, respectivement).

À l'inverse, les jeunes des Premières Nations ne représentent qu'une faible proportion de la population jeune de Terre-Neuve-et-Labrador (7 %) et de l'Île-du-Prince-Édouard (2 %), où une proportion encore plus faible de membres des Premières Nations vivaient dans les réserves (11 % et 28 %, respectivement). L'écart global de participation au niveau postsecondaire entre les jeunes des Premières Nations et les jeunes non autochtones dans ces provinces est également plus faible (5 points de pourcentage et 18 points de pourcentage, respectivement).

### Graphique 2

**En 2016, le Manitoba a enregistré l'écart le plus important entre les jeunes des Premières Nations et les jeunes non autochtones en ce qui a trait à la participation aux études postsecondaires**



**Note :** Les provinces et territoires comptant moins de 100 observations sont exclus.  
**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

## Les difficultés financières et géographiques étaient associées négativement à l'achèvement des études secondaires et à la participation aux études postsecondaires

Les jeunes des Premières Nations diffèrent de bien des façons des autres jeunes au Canada : en 2016, ils étaient plus susceptibles d'être de jeunes parents, de vivre dans des ménages à faible revenu et de vivre dans des régions rurales que leurs homologues non autochtones (graphique 5). De plus, les jeunes des Premières Nations sont susceptibles d'avoir une langue autochtone comme première langue. Cela peut contribuer à la connectivité culturelle, qui peut être un facteur de protection pour les jeunes des Premières Nations, car ils peuvent bénéficier d'un lien plus étroit avec leur culture, leur tradition, leur langue et leur terre<sup>11</sup>. Ces caractéristiques sont des facteurs dans les expériences et les résultats des jeunes des Premières Nations en matière d'éducation lors de leurs études secondaires et postsecondaires<sup>12</sup>.

Le tiers (33 %) des jeunes des Premières Nations vivaient dans une réserve<sup>13</sup>, où ces caractéristiques sont plus marquées. Dans les réserves, presque la moitié (48 %) des femmes des Premières Nations âgées de 19 à 30 ans avaient un ou plusieurs enfants, ainsi que le quart (26 %) des hommes de ce même groupe d'âge. Les jeunes hommes et les jeunes femmes avec des enfants doivent assumer des coûts et des responsabilités supplémentaires pour élever des enfants, ce qui pourrait avoir une incidence sur leur décision de fréquenter l'école ou de s'intégrer au marché du travail. De plus, la moitié (48 %) des jeunes des Premières Nations habitant dans une réserve vivaient dans un ménage à faible revenu (après impôt). Des études antérieures ont établi que les jeunes des ménages à faible revenu ont tendance à avoir des niveaux de scolarité plus faibles, car ils sont confrontés à des contraintes supplémentaires pour participer à l'éducation<sup>14</sup>. Par exemple, les jeunes des ménages à faible revenu ont tendance à avoir moins accès à des écoles de haute qualité et à des programmes d'activités extrascolaires, ce qui a une incidence positive sur les résultats scolaires<sup>15</sup>.

Plus de huit dixièmes (83 %) des jeunes des Premières Nations vivant dans une réserve habitaient dans des régions rurales, alors que seulement 18 % des jeunes des Premières Nations vivant hors réserve résidaient dans des régions rurales. En comparaison, un peu plus de 1 jeune non autochtone sur 10 (13 %) vit dans des régions rurales. Les personnes qui habitent dans des régions rurales ont tendance à avoir accès à moins de services essentiels, comme les soins de santé et les établissements d'enseignement<sup>16</sup>. C'est le cas pour de nombreux jeunes des Premières Nations, puisque 70 % des collectivités des Premières Nations comptaient moins de 500 habitants<sup>17</sup>. En raison de leur densité de population relativement faible, il se peut que les plus petites communautés doivent compter davantage sur les centres urbains pour ce qui est de l'accès à l'éducation. Ces déplacements peuvent être longs et coûteux, ce qui a une incidence sur les taux de participation à l'éducation<sup>18</sup>.

Bien que l'éloignement découlant de la vie dans les réserves pose des défis pour l'accès aux services, il offre des occasions de tisser des liens avec la communauté et la culture au moyen de la langue. Dans l'ensemble, un peu plus d'un dixième (12 %) des jeunes des Premières Nations parle une langue autochtone comme première langue<sup>19</sup>. Environ le tiers (30 %) des membres des Premières Nations vivant dans une réserve parlaient une langue autochtone comme langue maternelle, ce qui représente une proportion beaucoup plus élevée que celle observée chez les membres des Premières Nations vivant hors réserve (3 %).

11 [Bleakney et Melvin \(2022\)](#), Assemblée des Premières Nations (2012), Oster et coll. (2020).

12 [Uppal \(2017\)](#), Lefebvre et Merrigan (2008).

13 Le Canada compte 634 communautés des Premières Nations (aussi appelées « réserves ») régies par les gouvernements de ces Premières Nations. Consulter Assemblée des Premières Nations (2022).

14 Finnie et coll. (2012).

15 Frenette (2007).

16 [Bleakney et Melvin \(2022\)](#).

17 [Assemblée des Premières Nations \(2022\)](#).

18 [Bleakney et Melvin \(2022\)](#).

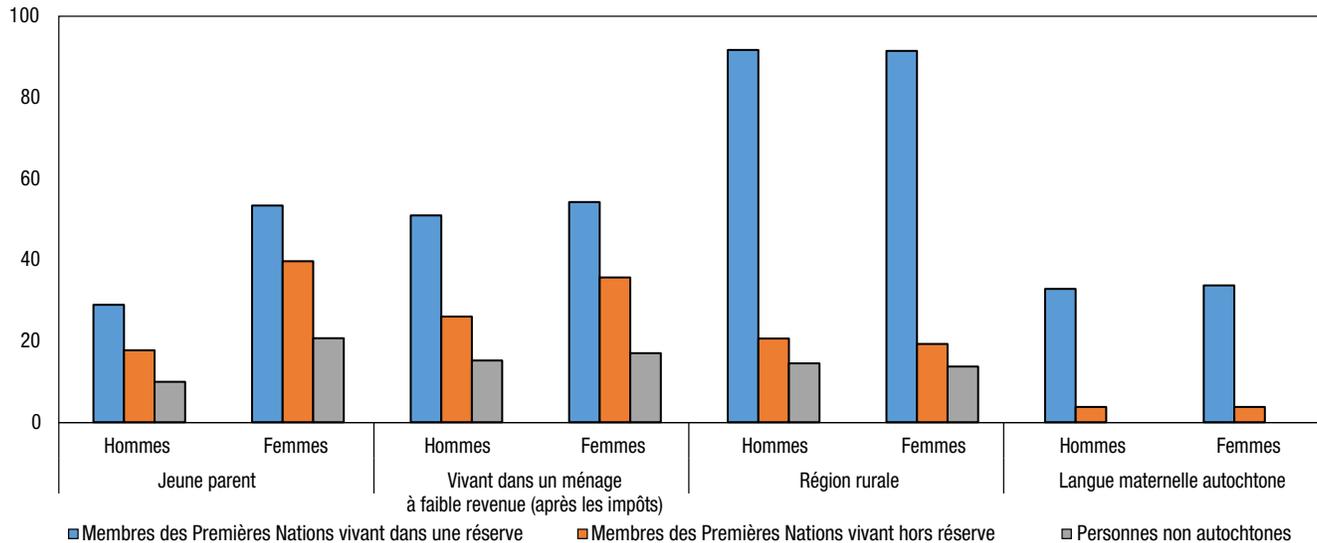
19 Les jeunes des Premières Nations ont, de façon constante, indiqué l'importance d'inclure les langues, la culture et l'histoire des Premières Nations dans l'éducation. Consulter Services aux Autochtones Canada (2017).

Ces caractéristiques s'entrecroisent, influant ainsi sur le contexte d'apprentissage et, par la suite, sur les résultats scolaires des jeunes des Premières Nations.

**Graphique 3**

**En 2016, les jeunes des Premières Nations vivant dans une réserve étaient plus susceptibles d'être de jeunes parents, de vivre dans un ménage à faible revenu, de vivre dans une région rurale et de parler une langue autochtone comme langue maternelle**

pourcentage



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

En règle générale, l'achèvement des études secondaires et la participation aux études postsecondaires sont plus faibles chez les gens qui sont confrontés à des difficultés supplémentaires pour accéder à l'éducation (p. ex. financière, familiale ou géographique). Une plus grande proportion de jeunes des Premières Nations, comparativement aux jeunes non autochtones, ont été confrontés à ces défis, qui sont associés négativement à l'achèvement des études secondaires et à la participation aux études postsecondaires. Néanmoins, les femmes des Premières Nations affichent systématiquement une participation plus élevée à l'éducation que les hommes des Premières Nations, malgré le fait qu'elles étaient plus susceptibles que les hommes d'être de jeunes parents et de vivre dans un ménage à faible revenu.

**Tableau 1**

**Les jeunes des Premières Nations qui n'étaient pas de jeunes parents, n'étaient pas des personnes à faible revenu et qui ne vivaient pas dans une région rurale étaient plus susceptibles de s'impliquer dans l'éducation**

	Diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent)		Études postsecondaires en cours ou terminées	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	pourcentage			
Jeune parents	49,08	57,18	29,84	32,62
Non-parents	63,45	73,36	33,80	47,46
Vivant dans des ménages à faible revenu	44,09	52,26	21,87	27,40
Ne vivant pas dans des ménages à faible revenu	68,21	75,67	38,15	50,02
Vivant en milieu rural	50,39	57,59	27,01	31,48
Ne vivant pas en milieu rural	67,86	72,62	37,28	47,73

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

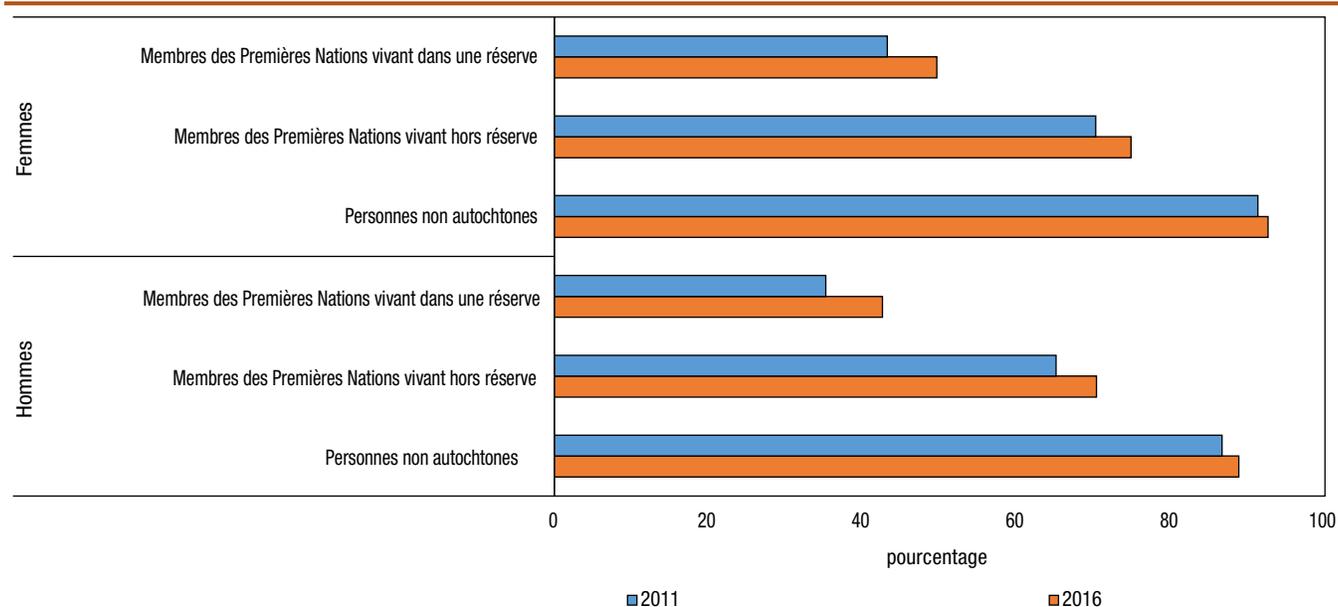


## L'achèvement des études secondaires et la participation aux études postsecondaires chez les jeunes des Premières Nations augmentent avec le temps<sup>20</sup>

Les jeunes des Premières Nations ont des espoirs et des aspirations en matière d'éducation formelle qui sont semblables à ceux des jeunes non autochtones<sup>21</sup>. Au fil du temps, le taux global d'achèvement des études secondaires a augmenté, et encore plus chez les jeunes des Premières Nations que chez les jeunes non autochtones. Par exemple, malgré le fait que les hommes des Premières Nations avaient le plus faible niveau d'achèvement des études secondaires en 2011 (35 %), ils ont enregistré les plus fortes augmentations entre 2011 et 2016 (+8 points de pourcentage). Les jeunes des Premières Nations vivant dans une réserve ont aussi affiché la plus forte hausse du taux de participation aux études postsecondaires comparativement à 2011 (+3 points de pourcentage).

### Graphique 4

**Les hommes des Premières Nations vivant dans une réserve ont enregistré la plus forte hausse du taux d'achèvement des études secondaires de 2011 à 2016**



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016; Recensement de la population de 2011.

20 Sont inclus uniquement les réserves et les établissements ayant participé pendant toutes les années de comparaison. Les comparaisons historiques devraient être interprétées avec prudence. La variation (à la hausse ou à la baisse) du nombre de personnes déclarant appartenir à un groupe autochtone, avoir le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités, ou être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne est attribuable d'une part à la croissance démographique, et d'autre part aux changements dans les tendances de déclaration des groupes autochtones et des populations autochtones et non autochtones.

Les variations des chiffres de la population autochtone au fil du temps peuvent aussi être attribuables aux différences dans le libellé et la présentation des questions relatives aux Autochtones, aux changements législatifs, aux différences liées à l'ensemble des réserves partiellement dénombrées et aux changements apportés à la définition de ce qui constitue une réserve.

21 Assemblée des Premières Nations (2010).

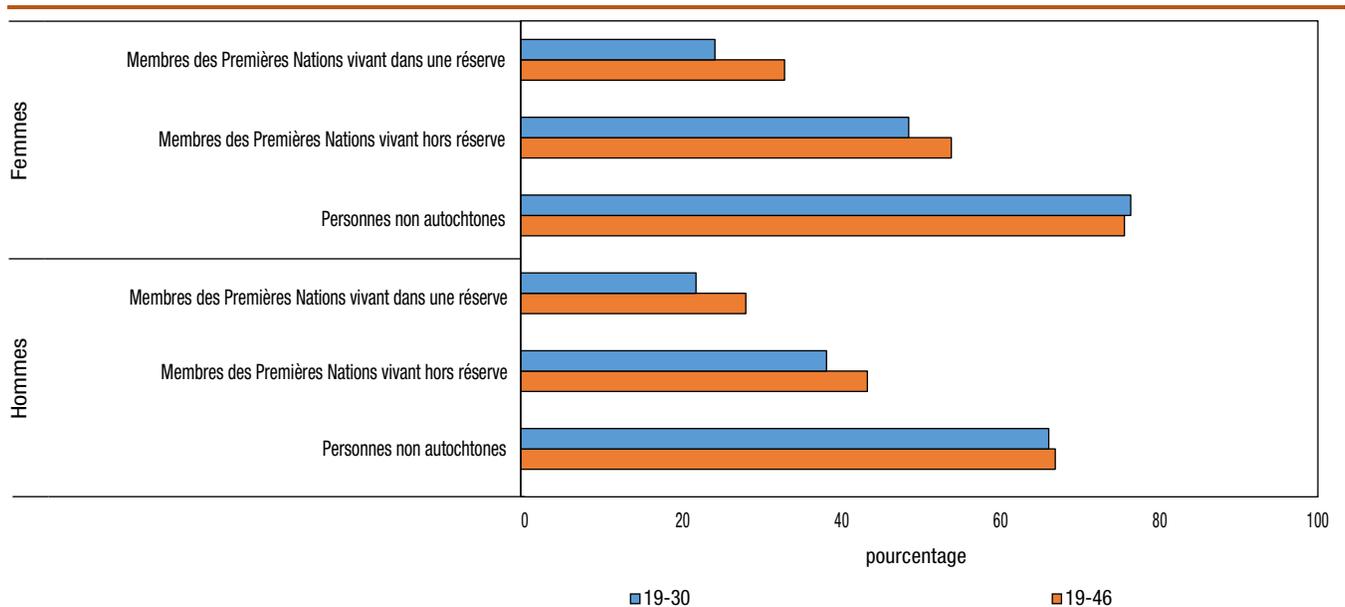
## La participation aux études postsecondaires des membres des Premières Nations a augmenté de 8 points de pourcentage lorsque l'on inclut toutes les personnes de 46 ans et moins

Les membres des Premières Nations participent à une pratique d'apprentissage continu et, par conséquent, peuvent emprunter d'autres voies vers l'éducation<sup>22</sup>. Par conséquent, il faudrait peut-être tenir compte d'un âge plus avancé que 30 ans pour déterminer si une personne va ou non terminer ses études secondaires ou faire des études postsecondaires. Lorsqu'on étend l'analyse à une fourchette d'âge plus large pour les membres des Premières Nations (de 19 à 46 ans), les taux d'achèvement des études secondaires et de participation aux études postsecondaires augmentent chez les membres des Premières Nations, surtout chez les personnes qui vivent dans une réserve. Cela n'a pas été observé pour les non-Autochtones dans cette tranche d'âge.

Notamment, la participation globale des membres des Premières Nations vivant dans les réserves au niveau postsecondaire était supérieure de 8 points de pourcentage lorsqu'on considère les personnes âgées de 19 à 46 ans plutôt que seulement celles de 19 à 30 ans. En revanche, on a observé qu'un écart de plus ou moins 1 point de pourcentage pour ce qui est du taux de participation aux études postsecondaires chez les personnes non autochtones au sein du groupe d'âge plus restreint.

### Graphique 5

La participation aux études postsecondaires était supérieure de 8 points de pourcentage pour les jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves lorsque l'on inclut un groupe d'âge plus large



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

22 Une enquête menée par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire a révélé que 70 % des jeunes des Premières Nations âgés de 16 à 24 ans vivant dans les réserves espèrent participer à une forme quelconque d'études postsecondaires. Voir le [Conseil canadien sur l'apprentissage \(2007\)](#) et la [Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire \(2005\)](#).

## Conclusion

Divers facteurs ont une incidence sur la capacité d'une personne à poursuivre ses études. Les jeunes des Premières Nations sont plus susceptibles que les jeunes non autochtones d'être de jeunes parents, de vivre dans des ménages à faible revenu (après impôt) et de vivre dans des régions rurales. Une plus grande proportion de jeunes des Premières Nations vivant dans une réserve doit faire face à des défis financiers et géographiques, ce qui entraîne une plus grande disparité en ce qui concerne le niveau de scolarité, comparativement aux jeunes non autochtones. De plus, l'héritage du colonialisme, le financement inadéquat, le manque d'accès à des établissements d'enseignement dans les réserves, des programmes scolaires non adaptés à la culture et les séquelles de traumatismes intergénérationnels sont des déterminants de l'éducation qui ne peuvent pas être ignorés<sup>23</sup>, quoique leurs effets directs dépassent la portée de cette analyse.

En 2016, de façon constante, les femmes des Premières Nations poursuivaient des études à des taux plus élevés que les hommes des Premières Nations, même si elles représentaient une proportion plus grande des personnes qui étaient de jeunes parents et qui vivaient dans des ménages à faible revenu. Un examen plus approfondi des expériences des hommes des Premières Nations est nécessaire pour comprendre leurs taux relativement plus faibles de mobilisation scolaire et pour fournir des solutions subséquentes. Toutefois, on a constaté que les hommes et les femmes des Premières Nations poursuivaient des études plus tard dans la vie comparativement aux non-Autochtones. Ces renseignements peuvent éclairer les mesures de soutien offertes aux jeunes des Premières Nations pour qu'elles englobent les personnes en situation d'apprentissage continu.

Cette étude présente un profil des caractéristiques pertinentes au contexte d'apprentissage des jeunes des Premières Nations. Cependant, d'autres questions de recherche demeurent, notamment : les étudiants ont-ils accès à l'éducation dans leur collectivité? Est-ce que les étudiants qui sont aussi des parents reçoivent de l'aide pour ce qui est de la garde d'enfants pendant qu'ils terminent leurs études? Les étudiants reçoivent-ils suffisamment de fonds de leurs bandes? Ces questions sont pertinentes pour les décideurs, surtout lorsqu'ils tentent de cerner les obstacles persistants et d'offrir un soutien aux étudiants des Premières Nations vivant dans une réserve. Enfin, on pourrait explorer des mesures de la réussite telles que définies par les Premières Nations et en faire rapport, comme l'efficacité de la langue ancestrale et les liens culturels.

Avec la diffusion du Recensement de la population de 2021, ces indicateurs peuvent être reproduits afin d'évaluer l'évolution de la mobilisation scolaire chez les Premières Nations au cours des cinq dernières années. La production continue de rapports sur ces indicateurs de l'éducation est essentielle pour veiller à ce que les jeunes des Premières Nations reçoivent un soutien adéquat pour ce qui est de leur réussite scolaire.

<sup>23</sup> Commission de vérité et de réconciliation (2015).

## L'avenir de l'éducation chez les membres des Premières Nations

Les élèves membres des Premières Nations ont le droit inhérent et conféré par traité de bénéficier d'un enseignement adapté à leurs valeurs, cultures, traditions et langues, qui soit exempt de préjugés et de discrimination. Un enseignement de qualité et adapté à la culture représente la pierre angulaire de la préservation et de la prospérité des communautés des Premières Nations ainsi que du respect des autres droits de la personne fondamentaux des élèves des Premières Nations.

Les organisations des Premières Nations ont défini les mesures suivantes qui contribueront à améliorer les résultats scolaires des jeunes : un financement ciblé qui répond aux besoins et aux circonstances des Premières Nations; la prise en considération des besoins culturels, linguistiques et géographiques ainsi que des réalités historiques des enfants des Premières Nations; un organisme qui fournit des services aux Premières Nations dans le système d'éducation à toutes les étapes de l'apprentissage continu en vue d'accroître les taux d'inscription, de persévérance scolaire et d'obtention de diplôme.

En 2019, le gouvernement fédéral a remplacé ses programmes d'éducation axés sur les propositions par des approches et des modèles de financement régionaux en matière d'éducation. Les Premières Nations peuvent maintenant préparer leurs propres ententes en matière d'éducation locales, régionales ou fondées sur les traités pour mettre en œuvre leur vision d'un système d'éducation des Premières Nations. En 2021, sept ententes régionales en matière d'éducation (ERE) ont été signées et conclues, dont trois sont presque achevées et 46 sont en cours.

**Source :** Assemblée des Premières Nations, 2022.

## Remerciements

Nous reconnaissons la contribution de l'Assemblée des Premières Nations (APN) au présent document. Nous les remercions pour leurs connaissances, leurs conseils et leurs commentaires.

## Annexe

**Tableau A.1**  
**Proportion de jeunes âgés de 19 à 30 ans selon l'expérience scolaire, l'identité autochtone, la région géographique et le sexe, 2016**

	Diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent)			Études postsecondaires en cours ou terminées		
	Hommes	Femmes	Ensemble de la population	Hommes	Femmes	Ensemble de la population
	pourcentage					
Membres des Premières Nations vivant dans une réserve	42,30	49,31	45,72	22,21	24,62	23,37
Membres des Premières Nations vivant hors réserve	70,35	74,85	72,72	38,77	49,19	44,26
Personnes non autochtones	88,82	92,62	90,70	66,94	77,34	72,08

**Source :** Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Tableau A.2

Population et proportion des membres des Premières Nations âgés de 19 à 30 ans, par province, 2016

	Population des membres des Premières Nations	Total de la population	Proportion des membres des Premières Nations
	nombre		pourcentage
Terre-Neuve-et-Labrador	4 655	67 060	7
Île-du-Prince-Édouard	410	19 365	2
Nouvelle-Écosse	5 115	129 665	4
Nouveau-Brunswick	3 225	95 390	3
Québec	16 040	1 177 820	1
Ontario	45 075	2 101 065	2
Manitoba	24 795	202 660	12
Saskatchewan	22 385	173 440	13
Alberta	27 855	677 215	4
Colombie-Britannique	32 170	701 360	5
Yukon	1 160	5 330	22
Territoires du Nord-Ouest	2 630	7 630	34
Nunavut	50	7 370	1
Total	185 575	5 365 375	3

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Tableau A.3

Proportion de personnes âgées de 19 à 30 ans selon l'expérience scolaire, l'identité autochtone et la province ou le territoire, 2016

	Membres des Premières Nations	Personnes non autochtones
	pourcentage	
<b>Diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent)</b>		
Terre-Neuve-et-Labrador	85,61	91,50
Île-du-Prince-Édouard	87,80	94,23
Nouvelle-Écosse	79,77	92,26
Nouveau-Brunswick	82,95	92,87
Québec	54,77	85,13
Ontario	70,27	92,48
Manitoba	49,67	92,35
Saskatchewan	58,25	92,45
Alberta	56,58	90,52
Colombie-Britannique	72,88	93,58
Yukon	67,67	92,47
Territoires du Nord-Ouest	55,89	92,96
<b>Études postsecondaires en cours ou terminées</b>		
Terre-Neuve-et-Labrador	67,45	72,26
Île-du-Prince-Édouard	50,00	68,01
Nouvelle-Écosse	51,52	69,35
Nouveau-Brunswick	48,53	65,74
Québec	47,19	76,41
Ontario	44,59	73,46
Manitoba	21,05	65,42
Saskatchewan	27,07	64,49
Alberta	32,35	66,08
Colombie-Britannique	39,17	70,64
Yukon	40,09	69,64
Territoires du Nord-Ouest	27,95	73,99

Note : Les provinces et territoires comptant moins de 100 observations sont exclus.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Tableau A.4

Répartition des caractéristiques considérées être des obstacles à l'éducation chez les jeunes des Premières Nations âgés de 19 à 30 ans, selon la région géographique et le sexe, 2016

	Membres des Premières Nations vivant dans une réserve		Membres des Premières Nations vivant hors réserve		Personnes non autochtones	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	pourcentage					
Jeune parent	26,51	48,91	16,26	36,33	9,16	19,00
Vivant dans un ménage à faible revenu (après les impôts)	46,68	49,70	23,88	32,70	13,92	15,59
Région rurale	83,98	83,82	18,93	17,69	13,32	12,60
Centre de population	16,02	16,18	81,07	82,31	86,68	87,40
Langue maternelle autochtone	30,07	30,92	3,47	3,43	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Tableau A.5

Proportion de personnes âgées de 19 à 30 ans selon l'expérience scolaire, l'identité autochtone, la région géographique et le sexe, 2011 et 2016

	2011		2016		Différence entre les cycles		Variation en pourcentage d'un cycle à l'autre	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	pourcentage							
<b>Diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent)</b>								
Membres des Premières Nations vivant dans une réserve	35,23	43,22	42,59	49,64	7,36	6,41	20,88	14,84
Membres des Premières Nations vivant hors réserve	65,12	70,26	70,35	74,85	5,23	4,59	8,04	6,53
Personnes non autochtones	86,63	91,29	88,82	92,62	2,20	1,34	2,53	1,46
<b>Études postsecondaires en cours ou terminées</b>								
Membres des Premières Nations vivant dans une réserve	19,31	21,50	22,24	24,60	2,93	3,09	15,19	14,38
Membres des Premières Nations vivant hors réserve	38,23	47,66	38,77	49,19	0,54	1,53	1,40	3,21
Personnes non autochtones	65,93	75,96	66,94	77,34	1,01	1,39	1,53	1,82

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016; Recensement de la population de 2011.

Tableau A.6

Proportion de personnes âgées de 19 à 30 ans et de 19 à 46 ans, selon l'expérience scolaire, l'identité autochtone, la région géographique et le sexe, 2016

	19-30		19-46		Différence entre les cycles		Variation en pourcentage d'un cycle à l'autre	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	pourcentage							
<b>Diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent)</b>								
Membres des Premières Nations vivant dans une réserve	42,30	49,31	43,09	53,43	0,79	4,12	1,87	8,35
Membres des Premières Nations vivant hors réserve	70,35	74,85	69,91	76,46	-0,44	1,61	-0,63	2,16
Personnes non autochtones	88,82	92,62	88,33	92,18	-0,49	-0,44	-0,56	-0,47
<b>Études postsecondaires en cours ou terminées</b>								
Membres des Premières Nations vivant dans une réserve	22,21	24,62	28,54	33,43	6,33	8,81	28,50	35,81
Membres des Premières Nations vivant hors réserve	38,77	49,19	43,94	54,59	5,18	5,40	13,36	10,98
Personnes non autochtones	66,94	77,34	67,77	76,56	0,83	-0,78	1,24	-1,01

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.